



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept octobre à dix sept heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du premier octobre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC5-2-2-115

OBJET : COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à M. ALARY Alain)
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BÉNOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphane

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX  
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01  
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>  
Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



Commune de MALAUSE : Mme MAERTEN Marie Bernard  
 : M. RAUZY Jean

Commune de MANSONVILLE : Mme ESCUDE Vanessa

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à Daniel ZANIN)

Commune de SAINT ANTOINE : Mme DEFAVERI Jeanine (en remplacement de M. DUPUY Jean)

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : Mme CHAPUS Marie-Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel  
 : M. GROUSSOU Bernard  
 : Mme LAROUSSINIE Francine  
 : Mme LECORRE Christiane  
 : M. LOPES Ernest  
 : Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à M. LOPES Ernest)  
 : M. ZANIN Daniel  
 : M. ZMUDA Patrick  
 : Mme FURLAN Josiane

**Absents excusés :**

Commune de DONZAC : M. TERRENNE Jean-Paul  
 Commune de GRAYSSAS : Mme CLUCHIER Marie Christine  
 Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean Paul  
 Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond  
 Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard  
 Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël  
 Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe  
 : Mme HOHOL Elisabeth  
 : Mme BRU Laetitia

**Assistaient à la réunion :**

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services  
 Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.  
 Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

2024CC5-2-2-115

**OBJET : COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Par délibération n° 2020D5-4-1-43 en date du 15 juillet 2020, le Conseil Communautaire a délégué certaines compétences au Président et au Bureau.

Le Président doit rendre compte des décisions prises sur le fondement de ces délégations.

Celles que le Président et le Bureau ont été amenées à prendre pendant la période comprise entre le 20 juin 2024 et le 30 septembre 2024.

Le Président propose donc :

- de prendre acte de la communication sur les décisions du Président, ainsi que celles du Bureau Communautaire, en application des délégations qui leur ont été données entre le 20 juin 2024 et le 30 septembre 2024 pour traiter des affaires énumérées à l'article L5211-10 et dont la liste est jointe à la présente délibération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,

- prend acte de la communication sur les décisions du Président, ainsi que celles du Bureau Communautaire, en application des délégations qui leur ont été données entre le 20 juin 2024 et le 30 septembre 2024 pour traiter des affaires énumérées à l'article L5211-10 et dont la liste est jointe à la présente délibération.

Fait à Valence d'Agen, le 7 octobre 2024

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 8 octobre 2024

Le secrétaire de séance  
Monsieur le Maire GASQUES

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

Guy MERIEL



Jean-Michel BAYLET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **14 OCT. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **14 OCT. 2024**

## AR Préfecture

### COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20241007- 2024CC5_2_2_115-DE
Numéro d'acte :	2024CC5_2_2_115
Date de décision :	07/10/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	5-2-2-0-0 (Institutions et vie politique / Fonctionnement des assembles / autres)
Fichier acte :	2024CC5-2-2-115 COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL AU PRESIDENT ET AU BUREAU. pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
-----	
Date d'envoi de l'acte :	14/10/2024 11:48:05
<b>Date de réception de l'AR :</b>	<b>14/10/2024 11:48:17</b>